

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MERCREDI 10 Juillet 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n° 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 19 juin.

Le prince Frédéric d'Orange, fils cadet du stadhouder, a été nommé colonel du corps d'artillerie au service de la république, & a prêté hier en cette qualité le serment d'usage. Le même jour, la cour stadhoudérienne a pris le deuil à l'occasion de la mort du prince Louis de Waldeck, qui est décédé des suites de sa blessure au combat du 12. Le prince héréditaire a écrit du quartier-général de Menin, le 14 : « Je vous annonce avec douleur la mort du prince de Waldeck. Nous perdons en lui un excellent officier, & d'une valeur éprouvée. Le seul reproche à lui faire est la bouillante chaleur de courage qui l'a précipité au-devant de la mort ». Le prince régnant de Waldeck, frère du défunt, général-lieutenant au service de la république, est depuis peu à l'armée. Les troupes combinées occupent, dans cette partie de la Flandre, les postes suivans : Marchiennes, Orchies, Cisoing, Lannoy, Ronsbecq, Werwick & Warneton ; de forte que Lille & le camp du général Lamartinière qui est auprès, sont resserrés de tous les côtés. Les postes correspondans de l'ennemi ont chaque jour de vives & chaudes escarmouches avec nos troupes hollandoises. Outre les détachemens rutrichiens & prussiens qui nous soutiennent, nous avons été encore renforcés par une nouvelle division de cavalerie angloise venue d'Osleude.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait d'une lettre d'un officier de l'armée du Nord, division des Ardennes, du 6 juillet.

Le 4, il y a eu à Valenciennes une très-vive canonnade & fusillade, qui ne finit qu'à la nuit. Le 5, elle recommença, & j'appercus distinctement le feu se rapprocher de moi, & ensuite se porter du côté du Quesnoy. On auroit compté les coups de canon & d'obus ; ce qui n'auroit pu se faire, si l'action se fût passée tout près de Valenciennes. Il est donc clair que les ennemis ont été vivement repoussés. Ceux qui étoient vis-à-vis de moi avoient l'air un peu chagrins, & craignoient d'être attaqués malgré leur nombreuse cavalerie. Nous en affomons toujours quelques-uns, ce qui ne dégoûte pas les autres de leur brigandage.

De Paris, le 10 juillet.

Le mode de la levée de 1800 hommes, ordonnée par la commune, a causé quelques légers mouvemens dans les sections. Les uns, animés par un élan de patriotisme, vouloient se lever en masse & partir tous ensemble ; les autres vouloient avoir recours à la voie du fort ; quelques-uns desiroient qu'on abandonnât l'appareil effrayant de la guerre ; qu'on partît sans canons & sans fusils, portant d'une main la constitution ; & de l'autre des branches d'olivier. Enfin l'intérêt général & le danger commun ont fait disparaître ces obstacles momentanés : quelques sections ont choisi la voie du fort ; d'autres ont levé des contributions destinées à payer les soldats de la république. On s'occupe avec activité à organiser ce nouveau corps d'armée, & il sera bientôt prêt à partir pour sa destination. Cependant une sourde fermentation agite les esprits, & le peuple, malgré les succès qui accompagnent les armées de la république dans la Vendée, est inquiet, & semble craindre des événemens malheureux.

Le commissaire Momoro vient d'écrire au département de Paris une lettre où il donne les détails les plus satisfaisans sur les armées de la république ; il fait espérer que la guerre civile finira avec le mois de juillet, & que les vainqueurs de la Vendée pourront fraterniser avec leurs frères de Paris à la fédération du 10 août.

Nous n'avons pas été les seuls à nous apercevoir de l'étonnante métamorphose opérée dans M. Carra : tous les jours, il pleut sur lui une grêle de dénonciations plus graves les unes que les autres. Entr'autres reproches que l'on fait à ce grand homme, on n'a pas oublié certaines phrases des *Annales patriotiques*, qui toutes prouvent sans réplique que le fameux membre du comité, séant au *Cadran-Bleu*, n'a pas toujours été à une aussi grande hauteur de principes qu'il voudroit nous le faire croire, & qu'il eût sinon préféré, du moins autant aimé être le bibliothécaire du duc d'York, que celui de la république française. Ses menées brissotinnes pour la levée d'une force départementale, lesquelles ont été dénoncées à la société des Jacobins par la société populaire de Blois, ne sont pas non plus de petites taches à sa gloire. D'après ces données, & d'autres que l'on pourroit ajouter, nous pouvons, sans être grand astrologue, prédire à M. Carra que sa planète, atteignant son perigée, ne tardera pas à disparaître de dessus l'horizon.

Au milieu des événemens les plus extraordinaires, & de la crise la plus terrible qui jamais ait agité l'Europe, la surprise doit être grande sans doute de voir nos journaux les plus accrédités tâtonner pour ainsi dire au milieu des ténèbres qui couvrent notre horizon politique, & n'échapper à leur désespérante aridité qu'en se constituant les échos de ces *on dit*, toujours si vagues & si insignifiants. Cette surprise, que nous supposons ici au public, est on ne peut pas plus naturelle; mais très-sûrement qu'elle aura déjà cessé depuis long-tems pour ceux qui n'ignorent pas les ordres exprès donnés par le gouvernement, de ne laisser rien pénétrer en France de ce qui se passe chez nos voisins. Plusieurs de nos confrères ont déjà publié leurs réflexions sur cette mystérieuse conduite; nous n'ajouterons à leurs sages observations que cette question bien simple que nous auriférons aux autorités constituées; nous leur demanderons comment il est possible de concilier ces précautions tout au moins puériles, avec ce grand principe consacré par notre révolution *publicité, première sauve-garde du peuple*. Nous l'avons dit depuis long-tems, les nations, & principalement les nations libres, ne doivent pas être traitées avec ces perfides ménagemens usités auprès des rois; le peuple peut & doit connaître toutes les chances bonnes ou mauvaises de la situation, toute l'étendue de ses pertes, pour puiser, dans l'effroi salutaire qu'elles inspirent, l'énergie spontanée qui les répare, toute l'étendue de ses succès, pour tirer de la fierté de la victoire ces élans sublimes qui la fixent irrévocablement.

C'est par une suite de cette disette de relations officielles que plusieurs journaux ont annoncé la prise de la Martinique comme à-peu-près certaine. L'un d'eux va jusqu'à donner les détails du combat qui a décidé du sort de cette intéressante colonie: il parle d'une flotte française de 16 vaisseaux de ligne, de 12 frégates & de quelques autres bâtimens qui auroit succombé sous les efforts de la flotte anglaise, & laissé à celle-ci la descente libre dans la colonie; mais cette relation nous paroît mériter d'autant moins de croyance, que tout le monde sait trop combien nous sommes éloignés d'avoir une flotte aussi redoutable dans les parages américains, puisqu'à peine y avons-nous deux vaisseaux de ligne. Il sera donc bon d'attendre des relations plus authentiques & plus concordantes avec notre véritable situation navale, avant d'affecier son jugement sur cette invasion, quoique d'autres avis paroissent la confirmer. Nous avons des nouvelles plus certaines de Saint-Domingue, elles sont en date du 30 avril: la guerre civile s'étendoit toujours dans tous les quartiers de cette malheureuse colonie; St-Marc s'étoit emparé du Port-au-Prince, non sans grande effusion de sang; les negres, protégés aujourd'hui ouvertement par l'Espagne, recommençaient leurs brigandages; voilà pour l'intérieur. Au-dehors, tous les ports étoient bloqués par les Anglois; les bâtimens sortis des Cayes pour se rendre au Cap, & profiter de l'escorte qui devoit les conduire en Europe, ont tous été enlevés, en sorte que ce grand convoi n'a pas pu partir; cependant c'est pour protéger son arrivée sur nos atterrages, que notre flotte croise depuis quinze jours à l'entrée des caps; sans doute qu'averti que le riche convoi est encore retenu au Cap, on lui donnera quelque autre destination. Le capitaine du vaisseau américain qui nous a donné ces détails, a rencontré l'escadre de lord Hood, qui a établi sa croisière depuis le cap Finistère jusqu'aux Açores, pour protéger de son côté tous les bâtimens anglois qui reviennent de l'Inde.

Les lettres reçues au Havre s'accordent avec celles de Bordeaux sur la position cruelle de l'île Saint-Domingue. Voici ce qu'en dit le *Courier maritime du Havre*, dans un article intitulé *Colonies*,

« On vient de recevoir du Cap-François, du mois d'avril dernier, des lettres dont les détails ajoutent à l'abattement des hommes vraiment François, qui gémissent depuis long-tems sur les maux de leur patrie. La situation de cette ville devient de plus en plus précaire. Les corsaires & frégates angloises qui croisent à l'entrée de la rade, interceptent toute communication du côté de la mer, & trois navires qui arrivoient des Cayes, pour rejoindre leur convoi, ont été enlevés. Si, comme il n'y a pas lieu d'en douter, les Anglois s'opposent à l'entrée des Anglo-Américains chargés de farine, cette malheureuse ville éprouvera les horreurs de la famine. D'un autre côté, l'armée des mulâtres & negres révoltés menace de fondre sur la ville; ils y ont des intelligences, & on craint avec fondement de succomber sous leurs efforts, & de voir les riches magasins devenir la proie des flammes, ou être livrés au pillage. Le gouvernement français n'y a préparé aucun moyen de défense, & un vaisseau & deux frégates sont les seules forces protectrices d'un riche convoi contre une escadre entière de nos cruels ennemis. Jusqu'à quand, François, serons-nous le jouet du gouvernement perfide de Pitt? »

COMMUNE DE PARIS.

Du 8 juillet.

N. B. Dans la séance d'avant-hier, 6 du courant, les sections des Arcis & des Gardes-Françoises sont venues donner leur adhésion à l'acte constitutionnel. Des citoyens de cette dernière section montent au bureau, l'une d'elles présente au président un gros bouquet de roses surmonté d'un bonnet rouge qui voile des lys; elle leve cet emblème de la liberté, & les lys restent à découvert: aussitôt un membre observe que des lys doivent choquer des yeux républicains: il faut, dit-il, le faire disparaître. Chaumette rejette cette proposition; il dit qu'à la vérité la royauté a souillé les lys mais qu'ils sont une production de la nature, le symbole de la candeur & de l'innocence, & qu'il faut les rendre à leur pureté primitive; elle pose ensuite le bonnet sur la tête du président, qui lui donne l'accolade fraternelle.

Le maire s'est plaint des aristocrates & des anarchistes; il leur a attribué les retards funestes qui s'opposent en ce moment au recrutement: « Si ces retards duroient, a-t-il dit, nous retomberions dans l'esclavage, & voilà ce que demandent les amis de Pitt & de Cobourg; il a parcouru ensuite la liste des sections: celle du Mont-Blanc, a-t-il dit, a fourni son contingent & deux hommes de plus. (Applaudissemens). La section de l'Arsenal...; elle délibère. (Murmurs). Il a passé ainsi en revue toutes les sections, d'où il résulte qu'il y en a beaucoup plus qui délibèrent, qu'il n'y en a qui agissent. Comme il paroît que la voie du sort n'a point déplu aux sections, puisque la plupart l'ont acceptée, & comme d'ailleurs ce mode n'est nullement contraire à l'esprit républicain & à l'égalité, puisque le sort est aveugle & n'a de prédilection pour personne; il a proposé au conseil un arrêté qui a été adopté en ces termes:

« Le conseil arrête que toutes les sections qui n'ont pas fourni encore leur contingent, se réunissent en masse, & qu'on tirera au sort aux termes de la loi du 30 mars, sur les garçons célibataires, veufs sans enfans, pour le compléter. Arrêté en outre que le commandant de chaque bataillon sera chargé de l'exécution de cette loi, que des commissaires iront porter dans les sections, & en rapporteront le résultat au soir au conseil-général. »

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Thuriot.)

Nous réparons une omission faite dans une de nos précédentes séances. Nous avons oublié d'annoncer que les citoyens Hébert & Bourdonnet, députés par la commune de Vernonnet pour présenter à la convention nationale une pétition, ont été admis aux honneurs de la séance.

Supplément à la séance du lundi 8 juillet.

La commune de Nancy instruit la convention que l'on a exécuté le décret portant destitution du procureur-général-syndic, & renouvellement de l'administration du département de la Meurthe.

On accorde une somme de 2000 livres, & une pension de 1500 livres au citoyen Vergez, officier de santé, qui, lors du siège de Namur, a eu la cuisse emportée par un boulet, au moment où il donnoit des soins aux blessés.

Barère propose de consacrer à un établissement d'instruction nationale le ci-devant palais de Versailles. La convention décrète seulement qu'un établissement public sera placé dans ce superbe édifice.

Mallarmé, au nom du comité des finances, présente un projet de décret tendant à faire payer à l'ex-ministre Necker les intérêts des 2 millions qu'il a déposés au treasor public depuis dix-sept ans. — Offelin combat ce projet : on élève la question de savoir si le citoyen Necker ne doit pas être considéré & traité comme émigré. — Carra veut que l'on ne paye à Necker ni capitaux ni intérêts, jusqu'à ce que cet ex-ministre ait rendu compte de sa gestion, dont le dépôt est destiné à garantir la pureté. — La proposition de Carra est décrétée.

Après la lecture du rapport contre les 32 membres décrétés d'arrestation, Drouet prend la parole, & observe qu'il n'avoit pas dit une chose fautive, lorsqu'il avoit assuré que Vergniaux s'étoit avisé de fuir en séduisant son garde; il donne pour preuve de cette assertion l'arrestation au garde qui a fait une déclaration à la mairie. Ducos dément formellement l'assertion de Drouet. — Couthon dément Ducos, en citant un propos de Vergniaux à son garde, propos répété au comité de salut public par Ducos lui-même : Vergniaux avoit dit à son garde, que, s'il s'évadoit, il ne le laisseroit pas dans l'embaras, & l'indemniseroit généralement. — Ducos interprète favorablement les expressions employées par Vergniaux; il demande à présenter un article additionnel au projet de décret présenté par Saint-Just. — Fermond veut aussi parler sur ce projet; mais Levasseur observe que le souverain, qui est là pour exprimer son vœu, doit avoir la priorité sur les conspirateurs. — Le souverain, dont parle cet opinant, est une députation de l'assemblée primaire d'un canton voisin de Paris, qui apporte le vœu de cette assemblée pour l'acceptation de l'acte constitutionnel.

Chabot dénonce une brochure contenant des diatribes contre l'acte constitutionnel, & où les auteurs de cette grande charte sont déchirés à belles dents. L'auteur de cet ouvrage, qui ose, suivant l'expression d'Héroult-Séchelles, s'introduire dans la pensée du législateur, & proposer, lui particulier, une constitution qu'il dit préférable à celle rédigée par la convention: cet auteur paroît à Chabot avoir encouru la peine de mort; & comme le citoyen Deverité, membre de la convention, a fait un envoi de cette brochure anonyme dans le district d'Abbeville, & a écrit au bas de chaque exemplaire ces mots: par Condorcet, Chabot demande que le citoyen Caritat, dit Condorcet, soit arrêté, ainsi que le citoyen

Deverité que les scellés soient apposés sur les papiers de ces deux membres, afin que l'auteur de la brochure soit découvert & décrété d'accusation. La proposition de Chabot est décrétée.

Le district de Tartas, département des Landes, a su résister aux insinuations perfides de la prétendue société populaire de Bordeaux.

Les officiers du 1^{er} bataillon des Bouches-du-Rhône ne partagent point l'égarément des citoyens de Marseille; ils jurent de défendre jusqu'à la mort la convention nationale, centre unique de la république une & indivisible.

Les représentans-députés près l'armée des Alpes écrivent qu'ils ont fait arrêter plusieurs administrateurs apôtres du fédéralisme, qui seront traduits au tribunal révolutionnaire.

Avant la déclaration de guerre contre l'Espagne, un corsaire françois, le *Republicain*, fut pris par une frégate espagnole, & conduit à Alicante: le citoyen Morlet, capitaine de ce corsaire, a échappé à la vigilance de ses gardes, ainsi que 25 personnes de son équipage, & s'est emparé d'un navire espagnol avec lequel ces 25 braves ont fait voile vers la France, & ont heureusement pris terre à la rade de Toulon, regrettant néanmoins de n'avoir pu sauver le reste de l'équipage qui étoit de 150 personnes. C'est la municipalité de Toulon qui donne connoissance de ce trait d'intrépidité. — La convention charge le ministre de la marine de procurer de l'avancement au capitaine Morlet & aux braves gens de l'équipage du *Republicain*.

Sur la proposition faite par St-André, au nom du comité de salut public, la convention décrète que les équipages des vaisseaux de la république recevront le biscuit à discrétion dans les repas, lorsque les bâtimens seront sans voiles: le traitement des officiers, en partage sur les côtes de France seulement, sera diminué d'un tiers.

Deux citoyens, sans fortune, se plaignent de ce que, faute de pouvoir déposer une amende déterminée par la loi, ils ne sont pas admis à se pourvoir en cassation dans un procès qui intéresse éminemment leur sort. — La convention décrète que tout citoyen sera admis à se pourvoir en cassation, en exhibant un certificat du conseil-général de sa commune, attestant impossibilité de sa part de consigner l'amende préalable: ce certificat devra être visé par les directeurs de district & de département.

Lacroix observe que les administrateurs fédéralistes, pour entraver les opérations des communes patriotes, refusent de viser les certificats de civisme délivrés par ces communes: il demande que la loi qui dispense les conseils-généraux des communes de motiver le refus de certificats de civisme, ne s'étende point aux administrations, & que celles-ci soient tenues d'apposer leur visa sous les 24 heures, ou d'inscrire le motif de leur refus. — Couthon pense qu'il faut remplacer le mot de visa par celui de législation. — Après quelques débats, la convention adopte la proposition de Lacroix.

Comme on procédoit à la confection d'une liste de candidats pour la nomination d'un secrétaire du conseil-exécutif, (Grouvelle est parti pour Copenhague), un membre propose de laisser cette nomination aux soins du conseil-exécutif. Décrété.

Séance du mardi 9 juillet.

Sur un rapport du comité de sûreté générale, la convention décrète que le procureur-général-syndic de la Dordogne sera traduit à la barre: cet administrateur est pré-

veau d'avoir propagé les principes girondins dans son département.

Des Liégeois & Liégeoises, réfugiés à Paris, apportent leur vœu d'acceptation. Des vœux pareils sont apportés par les assemblées primaires d'Esnonne, de Versailles, de Vincennes & de Clichy-la-Garenne. — Le département de l'Aube se plaint de n'avoir pas encore reçu l'acte constitutionnel : le ministre de la justice rendra compte de ce retard.

On fait lecture d'un discours prononcé à Bourges, sur l'autel de la patrie, par le citoyen Torné, évêque du Cher; ce discours, dans lequel est démontré la nécessité d'accepter promptement l'acte constitutionnel, obtient la mention honorable. — Le président du département du Cher écrit que toutes les assemblées primaires de la ville de Bourges ont accepté la constitution.

Les officiers & soldats de l'armée du Rhin félicitent la convention sur l'achèvement de ses travaux constitutionnels. — La constitution est acceptée par les assemblées primaires de la Roche-d'Yon, de Charolles, de Dieppe, de Nogent-le-Rotrou, de Corbeil, &c. — Sur la proposition de Billaut, l'assemblée décrète que le tableau de toutes les acceptations connues sera inséré, demain, dans le bulletin.

Robert-Lindet & Duroy sont nommés commissaires pour se rendre dans le département de l'Eure.

Une lettre du comité des sections d'Avignon annonce que l'énergie républicaine a repris dans cette ville : tous les patriotes sont bien résolus de se mesurer avec les soi-disant Marseillois.

Une lettre de Cambrai, du 7 juillet, porte que, le 6, la garnison de Valenciennes a fait une sortie vigoureuse; l'ennemi a perdu beaucoup de monde, & ses ouvrages sont tellement ruinés, qu'il n'a plus aucune position pour attaquer la place.

Billaut-Varennes fait lecture d'une lettre qui lui a été adressée par le citoyen Crayoux, commissaire-national près le tribunal de la Rochelle : cette lettre, datée de la Rochelle, le 4 juillet, est conçue en ces termes :

« L'affaire de Luçon, de vendredi dernier, est d'une grande importance : les brigands, au nombre de 6,600, sont venus l'attaquer; ils avoient deux pièces de canon de 4 & de 8 : de notre côté il n'y en avoit que deux de 4, & une troupe de 1500 hommes environ. A peine la canonnade a-t-elle été commencée, que Sandos a donné un ordre de retraite, & l'a exécuté avec une partie de son armée, qui l'a suivi à la débandade, & entraînant son artillerie à travers les marais, où il étoit inévitable qu'elle ne fût prise. Il s'est retiré jusqu'à Marans, où il a répandu que la ville de Luçon étoit prise; & certainement elle l'eût été, & nous serions peut-être assiégés, si toute son armée eût fait comme lui : mais une partie a cru indigne de fuir devant de tels ennemis; & sans général, sans canons, réduite à 6 ou 700 hommes, elle a complètement battu la horde infernale, lui a pris ses canons & caissons, a tué 4 ou 500 hommes, fait 1200 prisonniers, sans compter ceux qui ont péri en se précipitant sur un pont étroit. Cet événement, fait pour immortaliser les républicains, doit couvrir Sandos de honte, & le faire traduire en jugement, sinon pour trahison, au moins pour affreuse ineptie & lâcheté impardonnable. On ne doit pas oublier que dans cette affaire, les brigands avoient

mis au premier rang 17 soldats du 4^e. régiment, ci-devant Provence, qu'ils avoient faits prisonniers il y a deux mois; ils les avoient tirés de prison pour les mener au combat; mais dès qu'il a été engagé, les 17 soldats se sont souvenus qu'ils avoient une patrie; ils ont fait volte face, se sont réunis aux troupes de la république, & n'ont pas pu contribuer au succès de la journée. Quelque chaude qu'ait été l'action, la perte s'est réduite à très-peu de monde ».

Après la lecture de cette lettre, un membre annonce que les représentans-députés ont destitué & fait arrêter le général Sandoz, qui est remplacé par le général Boissieux. — La convention lance le décret d'accusation contre le général Sandoz.

Billaut-Varennes lit encore une lettre, annonçant que le citoyen Rosignol, bon patriote, commandant une division de gendarmerie, a été arrêté à Niort, & jetté dans un cachot, par ordre du général Biron. — Robespierre demande que Rosignol soit mis en liberté. Cette motion est décrétée. — « Vous voyez, dit Thirion, ce que c'est que d'avoir dans nos armées des ex-nobles, des ex-constituans : Biron, qui a plus de 20 mille hommes sous son commandement, n'a encore rien fait, tandis que Westermann, à la tête d'une petite troupe, a fait des prodiges ». — La convention charge le comité de salut public d'examiner la conduite de Biron, & de lui présenter le résultat de cet examen.

Le ministre de l'intérieur fait part d'une lettre qu'il a reçue aujourd'hui de Landau, en date du 2 juillet. Cette lettre annonce que le roi de Prusse, ou du moins les agens de ce roi, reconnoissent la république française; en voici la preuve : une lettre pour l'échange des prisonniers, intitulée : *la république française au roi de Prusse*, a été acceptée par le commandant prussien, dont la réponse portoit en tête ces mots : *le roi de Prusse à la république française*.

Les 24 & 25 du mois dernier, les troupes françaises ont remporté de grands avantages sur les Piémontais dans les deux revers du col de l'Argentiere : c'est le général Kellermann qui mande, de Gap, ces succès brillans.

Politicon, ou Choix des meilleurs Discours sur tous les sujets de politique traités dans la première assemblée nationale de France, &c. enrichi de portraits. A Paris, chez Laurent, libraire, rue de la Harpe, n^o. 18; chez Laclaye, libraire, à l'Orme Saint-Gervais. Prix des six volumes, 26 liv. pour Paris, & 28 liv. pour les départemens.

Cet ouvrage est un monument précieux pour l'histoire, la philosophie & la politique. Les questions les plus intéressantes pour l'homme & les sociétés y sont traitées avec cette éloquence & cette profondeur qui distinguent les Mirabeau, les Maury, les Cazales, les Barnave & tant d'autres orateurs que la révolution de 1789 a rendus à jamais célèbres. C'est le recueil le plus complet que nous ayons sur cette matière. Les portraits sont frappans par leur ressemblance.

** *A affréter pour telle destination que l'on voudra le navire anglo-Américain Baring, du port d'environ 400 tonneaux, commandé par le capitaine Samuel Coopen; ce navire est neuf, doublé en cuivre, fin voilier & très-commode pour les passagers.*

S'adresser aux citoyens Lahure, Dorey & compagnie à Rouen, & à Paris aux citoyens le Couteulx & compagnie.